

GRILLE DE SELECTION GAL CŒUR D'HERAULT - PROGRAMME 2014-2020

DATE : INTITULE PROJET :

N° Principes	Principes	Critères	Éléments d'appréciation justifiant la note	note potentiel le	note	coef	Note pondérée	Référentiels / définitions (* documents à consulter)
	FICHES ACTIONS 1, 2 et 3 : (tout projet)							Pour obtenir une note favorable, un projet doit obtenir la note minimale (50%) sur les principes 0.a et 0.b, ainsi que la note minimale (60%) sur la grille correspondant à la fiche action sollicitée.
	PRINCIPES					COEF		
0.a	Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie	Le projet ne répond à aucun des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		0		10	0	Les 21 enjeux du territoire sont listés dans la grille Atout/Faiblesses/Opportunités/Menaces (Synthèse diagnostic de territoire) de la Candidature Leader du Cœur d'Hérault* , page 19.
		Le projet répond à 1 enjeu identifié dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		5				
		Le projet répond à au moins 2 enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		10				
		Bonus multi-axe:						Réfère aux trois axes de la stratégie du GAL: Innovation, Transition, Valorisation
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 2 axes de la candidature Leader		12				
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 3 axes de la candidature Leader		15				
	TOTAL						0	

Note minimum (50%) : 50

	PRINCIPES					COEF		
0.b	Contribution du projet au développement économique et social du territoire, à la création ou à la consolidation des emplois et/ou d'activités	Le projet ne contribue pas au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emplois et/ou d'activités		0		10	0	Le projet est jugé dans sa totalité ((par ex. une etude appartient a un projet plus large).
		Le projet contribue au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emploiset/ou d'activités		5				
		Le projet a pour objet le développement économique et social du territoire, la création et/ou à la consolidation d'emploiset/ou d'activités		10				
	TOTAL						0	

Note minimum (50%) : 50

Soutenir les projets et démarches des acteurs économiques et des collectivités favorisant la transition, les nouveaux comportements et la préservation des ressources

Conclusion du Comité de programmation: